

ENTREPRISES PLAN DE SOUTIEN SINISTRÉS INCENDIES



GIRONDE - LANDES - VAR

ENTREPRISES - PLAN DE SOUTIEN SINISTRÉS INCENDIES, qu'est-ce que c'est ?

À la suite des incendies, Opco EP se mobilise et renforce ses dispositifs d'accompagnement et de financement à destination des entreprises concernées et implantées dans les 34 communes sinistrées. Ce plan vise à :

- ✓ Les accompagner dans la construction de leur plan de développement des compétences et les mettre en relation avec les acteurs locaux en fonction des besoins détectés ;
- ✓ Faciliter l'accès à la formation de leurs salariés.

1 Bénéficiaires

Entreprises de 1 à 49 salariés, relevant du champ d'intervention d'Opco EP, et :

- ✓ ayant des salariés éligibles qui travaillent dans un établissement implanté sur l'une des 34 communes concernées ;
- ✓ se déclarant sinistrées, en baisse d'activité.

2 Formations éligibles et financement

Toutes les formations hormis celles relevant de l'obligation de formation des employeurs :

- ✓ 7 heures minimum par salarié ;
- ✓ La formation doit avoir impérativement débuté en 2026 ;
- ✓ Date de réalisation de la formation entre le **08/10/2026** et le **30/06/2027**.

Opco EP prend en charge* :

- ✓ Tout ou partie des coûts pédagogiques, selon étude de votre projet avec votre conseiller ;
- ✓ La rémunération des stagiaires : forfait possible de 12 € HT par heure et par stagiaire, pour les formations réalisées sur le temps de travail ;
- ✓ Des frais annexes : forfait possible pour les formations en présentiel ;
- ✓ Des formations dispensées par un prestataire de formation externe, référencé Qualiopi.

* sous réserve de fonds disponibles.

3 Démarches

Votre conseiller Opco EP vous accompagne de l'identification de votre besoin en formation jusqu'au dépôt de votre demande de financement.

Pour bénéficier du plan de soutien, un contact avec votre conseiller est nécessaire.

Contactez-le dès maintenant pour un rendez-vous préalable : opcoep.fr/mon-conseiller

→ À noter

10/12/2026 : Date limite de dépôt de votre demande sur « **Mes Services en Ligne** ».

Les 34 communes concernées :

GIRONDE : Andernos, Arès, Audenge, Biganos, Cestas, Eysines, Lacanau, Lanton, Le Barp, Le Haillan, Le Porge, Le temple, Lege Cap Feret, Marcheprie, Martignas sur Jalles, Mérignac extra-rocade, Mios, St Aubin de Médoc, Ste Hélène, St Jean d'Ilac, St Médard en Jalles, Salaunes et Saumos.

LANDES : Biscarosse, Parentis et Sanguinet.

VAR : Cotignac, Correns, Pontevès, Carcès, Montfort sur Argens, Le Val, Châteauvert et Barjols.